

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 12 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux, Hocq, Legrand, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck, Houssin, Ledoux

Vu le rapport n° 27-25

DECIDE

- De lancer une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux liés à la protection cathodique sur la canalisation en acier DN 1000 mm,
- De lancer un marché de travaux conformément au Code de la Commande Publique pour la réalisation des dits travaux,
- De passer les commandes et marchés correspondants,
- D'imputer les sommes correspondantes au budget,
- D'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de cette décision (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



OBJET : Programme de travaux liés à la protection cathodique de la canalisation DN 1000 mm

La canalisation acier reliant Aire sur la Lys à Prémesques est protégée par un système de protection cathodique afin de lutter contre la corrosion d'origine extérieure.

Ce système repose sur un abaissement du potentiel de la surface de l'acier en contact avec le milieu extérieur pour le maintenir au-dessous du seuil de potentiel à partir duquel l'oxydation du métal devient négligeable (vitesse de corrosion suffisamment faible pour qu'il n'y ait plus de dégât dû à celle-ci). Cet abaissement est réalisé grâce à des postes de soutirage (ou poste à courant imposé).

3 postes de soutirage sont existants sur la canalisation d'adduction du SMAEL. Ils se situent au niveau des vannes automatiques VA2 (Aire sur la Lys), VA5 (Robecq) et VA11 (Fleurbaix).

Le dispositif de protection cathodique est contrôlé annuellement dans le cadre du marché d'exploitation et d'entretien des canalisations de transport d'eau potable du SMAEL. Un rapport est ensuite transmis au service technique.

Le rapport transmis après le contrôle de l'année 2025 fait état d'une situation fortement dégradée : 2 des postes de soutirage ne débitent plus de courant, leurs déversoirs anodiques sont hors service. Pour compenser, le débit de courant a été augmenté temporairement au poste VA11 sollicitant celui-ci au maximum de son intensité, ce qui n'est pas recommandé et ne permet pas une protection convenable de la conduite DN 1000 mm.

Des travaux urgents s'imposent pour pallier les dysfonctionnements décrits ci-dessus, les travaux de remise en service des déversoirs anodiques des postes à courant imposé de VA2 et VA5 étant prioritaires.

Par ailleurs, la société CCTA, en charge du contrôle et qui accompagne le SMAEL depuis plusieurs années sur ce sujet, préconise plusieurs actions visant à préserver l'acier de la canalisation telles que la création de prises de potentiel supplémentaires le long des 45 km de réseau, la création d'un nouveau poste de soutirage intermédiaire ou encore la mise en place d'un dispositif d'écoulement de la tension alternative côté Prémesques pour contrer les courants induits par la ligne TGV et les lignes haute tension.

Certains travaux sont prévus dans le marché d'exploitation et d'entretien existant et seront donc à la charge de son titulaire. Il s'agit :

- ◆ des réparations et renouvellements des pièces usées (anodes notamment),
- ◆ de la réalisation de 9 nouvelles prises de potentiel sur le tracé,
- ◆ de l'amélioration de 13 prises de potentiel au niveau des chambres à vannes.

D'autres, relatifs à l'optimisation du système, pourraient être pris en charge par le SMAEL. Un programme de travaux précis, définissant les prestations prises en charge par chacun, sera établi pour l'année 2026.

Suite à l'élaboration de ce programme, il pourrait être envisagé la passation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour son application et sa planification, incluant l'élaboration d'un Dossier de Consultation des Entreprises, le lancement de l'appel d'offres correspondant, l'analyse et l'attribution du marché puis le suivi des travaux.

L'accord cadre de maîtrise d'œuvre sur la canalisation, dont V2R est
être utilisé pour cette prestation.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- Le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux liés à la protection cathodique sur la canalisation en acier DN 1000 mm,
- Le lancement d'un marché de travaux conformément au Code de la Commande Publique pour la réalisation des dits travaux,
- La passation de la commande et du marché correspondants,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le 05 DEC. 2025

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX